



SOMMET
POUR L'ACTION
SUR L'IA

Engagement (pledge) en faveur d'une IA digne de confiance dans le monde du travail

-Février 2025-

Prenant acte de la déclaration du Sommet d'action sur l'intelligence artificielle adoptée le 11 février 2025 à Paris : *"Les progrès rapides des technologies de l'intelligence artificielle représentent un changement de paradigme majeur pour les gouvernements, les industries, les entreprises, les économies et les cultures, et ont un impact sur nos citoyens et nos sociétés à bien des égards. Conformément au Pacte de Paris pour les peuples et la planète, en réaffirmant l'appropriation par les pays des différents besoins de poursuivre diverses voies de transition, nous avons identifié des priorités et lancé des actions concrètes pour faire progresser l'intérêt public, combler toutes les fractures numériques, accélérer les progrès vers les Objectifs de développement durable (ODD) et protéger les droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'environnement, et promouvoir la justice sociale en assurant un accès équitable aux avantages de l'IA pour tous", (...)* "s'appuyant sur les recommandations de l'Assemblée générale des Nations Unies et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI.) "en s'appuyant sur les résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies et sur le Pacte mondial pour le numérique, et en s'appuyant sur le G7 et le G20..." .

Considérant la prochaine recommandation de l'OCDE sur l'intelligence artificielle (IA) sur le marché du travail, dont l'adoption est prévue lors de la réunion du Conseil ministériel de l'OCDE de 2025, et le plan d'action du G7 pour un développement de l'IA centré sur l'humain et digne de confiance dans le monde du travail.

Prenant acte de la déclaration commune des groupes d'engagement du G7, Labour 7 (L7) et Business 7 (B7), qui souligne l'importance de veiller à ce que les avantages de l'IA, y compris les gains de productivité, soient équitablement redistribués entre les travailleurs et tout au long de la chaîne de valeur.

Rappelant la Conférence de haut niveau du Comité économique et social européen (CESE) et de l'Organisation internationale du travail sur la justice sociale à l'ère numérique : L'impact de l'IA sur le marché du travail (3 février 2025), ainsi que le rapport "Mind the AI Divide" et la mobilisation des pays partenaires de la Coalition mondiale pour la justice sociale.

Reconnaissant les avis des Conseils économiques et sociaux et des organismes tripartites du monde entier, ainsi que les cadres et réglementations proposés par l'OCDE et les entités nationales pour la gestion des risques liés au déploiement de l'IA.

Reconnaissant l'affirmation de la Coalition pour une IA durable selon laquelle les choix de déploiement de l'IA influencent de manière significative la durabilité environnementale et devraient accélérer les transitions écologiques et climatiques.

Si l'IA offre d'immenses possibilités de croissance économique durable, de prospérité et de santé, les entreprises jouent un rôle central par leurs investissements, la création d'emplois et les chaînes de valeur. L'identification de politiques permettant aux employeurs, aux travailleurs et aux sociétés d'exploiter le potentiel de l'IA tout en s'attaquant à ses risques est un défi majeur de notre époque. La promotion des droits de l'homme, de la santé des travailleurs, de la sécurité et de l'inclusion dans les activités des entreprises renforce la sécurité et la stabilité, apportant une valeur à long terme à toutes les parties prenantes.

Nous nous engageons à favoriser une IA inclusive en tant que moteur essentiel d'une croissance inclusive. L'action des entreprises concernant l'impact de l'IA sur le lieu de travail doit aligner la gouvernance, le dialogue social, l'innovation, la confiance, l'équité et l'intérêt public. Nous nous engageons à faire progresser le programme du Sommet de Paris sur l'IA, à réduire les inégalités, à promouvoir la diversité, à lutter contre les déséquilibres entre les sexes, à accroître la formation et l'investissement dans le capital humain

- **Les entreprises s'engagent à suivre les objectifs suivants :**

1. Promouvoir le dialogue social

- Promouvoir le dialogue social, avec les représentants des travailleurs, dans les décisions relatives à l'adoption, au déploiement et à l'évaluation des systèmes d'intelligence artificielle, y compris par la négociation collective, afin de garantir une utilisation responsable et digne de confiance de l'intelligence artificielle au travail.
- Soutenir le renforcement de l'expertise, des compétences et de l'engagement des syndicats et des associations d'employeurs sur les questions liées au numérique et à l'IA.

2. Investir dans le capital humain

- Favoriser les investissements dans le capital humain pour permettre aux travailleurs de tirer profit de l'IA.
- Promouvoir une transition équitable en s'attaquant à l'inadéquation des compétences sur le site et en soutenant les initiatives d'amélioration et de requalification des compétences en collaboration avec les syndicats et les organisations d'employeurs.

3. Garantir la sécurité, la santé, l'autonomie et la dignité au travail

- Tirer parti de l'IA pour améliorer la qualité du travail et prévenir les accidents du travail.
- Relever les défis liés à la sécurité et à la santé au travail (SST), y compris la santé mentale, ainsi que l'autonomie, l'agence et la dignité des travailleurs.
- Impliquer les parties prenantes dans le suivi de l'impact de l'IA, la réalisation d'audits et la garantie de la conformité, notamment par le biais d'évaluations, d'audits et de certifications.

- Soutenir les campagnes de sensibilisation et les outils permettant de partager les meilleures pratiques pour une utilisation sûre de l'IA.

4. Garantir la non-discrimination sur le marché du travail

- Veiller à ce que l'IA élimine les préjugés lors du recrutement et n'exclut pas les groupes sous-représentés.
- Faire respecter les cadres réglementaires et les normes afin de promouvoir un accès équitable à la formation, à l'emploi et aux rôles décisionnels.

5. Protection de la vie privée des travailleurs

- Veiller à ce que l'utilisation accrue de l'IA, y compris la collecte de données sur les travailleurs et les candidats à l'emploi, respecte les droits des travailleurs à la vie privée, les droits fondamentaux, la liberté d'association et la négociation collective
- Protéger les travailleurs contre les risques de la gestion algorithmique, comme l'utilisation abusive de la surveillance numérique.
- Encourager l'adoption de normes techniques et de meilleures pratiques pour l'évaluation des risques, la sécurité dès la conception, le contrôle et l'essai des systèmes d'IA.

6. Promouvoir la productivité et l'inclusion dans les entreprises et les chaînes de valeur

- Réduire la fracture numérique et veiller à ce que les avantages de l'IA soient largement partagés afin d'éviter d'aggraver les inégalités sur le marché du travail, en association avec toutes les parties prenantes.
- Promouvoir les droits de l'homme auprès de tous les partenaires commerciaux. Les actions clés sont les suivantes :
 - **Normes du travail dans la chaîne de valeur de l'IA** : les fournisseurs de systèmes d'IA doivent respecter les normes mondiales pour tous les travailleurs de la chaîne d'approvisionnement en données, notamment pour les travaux d'enrichissement des données, y compris les salaires de subsistance (living wage), les lieux de travail sains et sûrs et les droits fondamentaux du travail.
 - **Formation et développement des compétences numériques nécessaires à l'IA** : soutenir la formation aux compétences numériques et les programmes de développement communautaire pour les groupes sous-représentés. Encourager les entreprises d'IA à fournir des services de développement des compétences parallèlement au déploiement de l'IA.
 - **Promouvoir des pratiques de travail équitables et les effets positifs de l'IA sur le monde du travail à l'échelle mondiale**, notamment pour les entreprises et les travailleurs à tous les stades de la chaîne de valeur de l'IA et pour une transition équitable vers une économie verte

- Favoriser l'innovation technologique et la R&D dans le domaine de l'IA afin d'encourager la croissance économique et la productivité
- Afin d'atteindre ces objectifs, les entreprises s'engagent à contrôler leurs actions en développant un cadre de mesure pour évaluer les progrès de leurs plans.
- Un groupe de travail international s'appuyant éventuellement sur l'expertise et les connaissances des cadres et pratiques internationaux proposera une liste limitée d'indicateurs aux entreprises pour les aider à déterminer ces mesures d'ici septembre 2025.
- Les auto-évaluations initiales des entreprises peuvent être consolidées afin d'être présentées comme un impact collectif de l'engagement lors du sommet du G7 de 2026 en France.

- La collaboration entre les gouvernements et les entreprises est essentielle pour favoriser une IA digne de confiance. Les partenariats public-privé, tels que la Fondation pour l'IA lancée lors du sommet de Paris sur l'IA, favoriseront les changements systémiques. Nous travaillerons en étroite collaboration avec les décideurs politiques afin d'aligner les politiques publiques et les pratiques des entreprises pour une croissance inclusive.

Liste des premiers signataires

(ici, logos d'entreprises et d'organisations)